



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Délibération n° 3/1. - Election du Président pour le vote des comptes administratifs 2024.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/2. - Budget principal de la Commune : Approbation du compte de gestion 2024.
Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/3. Budget principal de la Commune : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.
Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/4. - Budget principal de la Commune : Affectation définitive des résultats 2024.
Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/5. - Budget du service public de distribution d'eau potable : Approbation du compte de gestion 2024.
Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/6. - Budget du service public de distribution d'eau potable : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.
Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/7. - Budget du service public de distribution d'eau potable : Affectation définitive des résultats 2024.
Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/8.- Budget du service public d'assainissement : Approbation du compte de gestion 2024.
Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/9.- Budget du service public d'assainissement : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.
Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/10.- Budget du service public d'assainissement : Affectation définitive des résultats 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/11.- Budget du service des transports : Approbation du compte de gestion 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/12.- Budget du service des transports : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/13.- Budget du service des transports : Affectation définitive des résultats 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/14.- Budget du service des pompes funèbres : Approbation du compte de gestion 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/15.- Budget du service des pompes funèbres : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/16.- Budget du service des pompes funèbres : Affectation définitive des résultats 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/17.- Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Approbation du compte de gestion 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/18.- Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/19.- Budget annexe de la zone industrielle Auguste II : Affectation définitive du résultat d'exploitation 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/20.- Budget annexe du lotissement La Tour : Approbation du compte de gestion 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/21.- Budget annexe du lotissement La Tour : Vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Adoptée par 24 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne participe pas au vote) et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/22.- Budget annexe du lotissement La Tour : Affectation définitive du résultat d'exploitation 2024.

Adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/23.- Vote du budget primitif 2025 de la Commune.

Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/24.- Vote du budget primitif 2025 du service public de distribution d'eau potable.
Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/25.- Vote du budget primitif 2025 du service public d'assainissement.
Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/26.- Vote du budget primitif 2025 du service des pompes funèbres.
Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/27.- Vote du budget primitif 2025 des zones d'activités et lotissements.
Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

Délibération n° 3/28.- Participation de la Commune au budget 2025 du CCAS de Cestas.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/29.- Vote des taux d'imposition 2025.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/30.- Inventaire des charges bailleur / locataire pour la zone d'activité de Marticot.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/31.- Autorisation de mise à disposition d'emprises pour la création d'arrêts de cars.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/32.- Adhésion à l'association Bi-Izarrak pour des séjours du SAJ et ALSH –
Autorisation.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/33.- Guinguette des sources – Convention de partenariat – Autorisation.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3/34.- Subvention 2025 au Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS) du personnel
communal – Autorisation.
**Adoptée par 25 voix pour (Messieurs DUCOUT, CHIBRAC, RECORS et Mesdames BINET et
BETTON ayant quitté la salle ne participent pas au vote).**

Délibération n° 3/35.- Subvention 2025 au Comité de Jumelage – Convention – Autorisation.
**Adoptée par 27 voix pour (Mesdames BOUSSEAU et MOREIRA et Monsieur RIVET ayant quitté
la salle ne participent pas au vote).**

Délibération n° 3/36.- Subvention 2025 à l'association Maison Pour Tous Réjouit – Convention –
Autorisation.
**Adoptée par 28 voix pour (Monsieur LANGLOIS et Madame BINET ayant quitté la salle, ne
participent pas au vote).**

Délibération n° 3/37.- Subvention 2025 à l'Office Socio-Culturel - Convention – Autorisation.
**Adoptée par 27 voix pour (Monsieur DESCLAUX et Mesdames COMMARIEU et BETTON ayant
quitté la salle, ne participent pas au vote).**

Délibération n° 3/38.- Subvention 2025 au Club de loisirs Leo Lagrange de Gazinet – Convention -
Autorisation.
**Adopté par 28 voix pour (Mesdames SILVESTRE et BAVARD ayant quitté la salle, ne participent
pas au vote).**

Délibération n° 3/39.- Subventions 2025 aux associations – Autorisation.

Adopté par 27 voix pour (Mesdames SILVESTRE, BAVARD et COMMARIEU ayant quitté la salle, ne participent pas au vote).

Délibération n° 3/40.- Convention de versement d'une subvention de projet et de mise à disposition de moyens à l'association Fort Rainbow pour l'organisation de son festival annuel – Autorisation.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3/41.- Subvention 2025 au SAGC Omnisport – Convention – Autorisation.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3/42.- Convention d'objectif avec le Rugby Club Cestadais.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3/43.- Mai à Vélo 2025 – Adoption du règlement Challenge Géovélo et attribution des lots.

Adopté à l'unanimité.

Communication :

- Rapport d'activités 2024 de la communauté de Communes Jalle-Eau- Bourde.
- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.